



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

COMPTE RENDU

435^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	27 mai 2025
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Lucas Del Vecchio, GNC
ÉTAIT ABSENT :	John Paul Murdoch, GNC

Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la 435^e réunion est adopté tel que présenté.

2) Adoption du compte rendu de la 434^e réunion

Le compte rendu de la 434^e réunion est adopté tel que présenté.

Action : Faire traduire et classer le CR 434.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 1^{er} mai 2025 et le 27 mai 2025 est présenté à l'Annexe A.

**4) Projet de construction des chemins "H section ouest" et "I" par Matériaux Blanchet
N/Réf : 3214-05-075**

- a) Demande de modification du CA : Prolongement de chemin forestier (Phase 2)
- b) Complément d'information (réponses au QC)
- c) Complément d'information
 - Pour discussion

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 22 décembre 2020, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation, ainsi qu'un complément d'information le 22 février 2022, pour le projet de prolongement des chemins forestiers (Phase 2). Un deuxième complément d'information a été reçu le 9 janvier 2025 informant le COMEX que le promoteur désire obtenir l'autorisation de poursuivre les travaux sur les chemins H & I au-delà de la Phase I déjà autorisée, sous la classe de chemin d'hiver.

Après discussion, les membres du COMEX souhaitent obtenir des informations additionnelles du Gouvernement de la Nation crie et de la Direction générale de la gestion de la faune du MELCCFP. Le COMEX poursuivra son analyse de ce projet après la prise en compte de ces informations.

**5) Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy au site Bachelor
et augmentation du taux d'usinage par Ressources Bonterra
N/Réf : 3214-14-027**

- a) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- b) Complément d'information (rapport de caractérisation géochimique)
- c) Complément d'information (éléments manquants aux réponses QC01)
- d) Complément d'information (Addendum – réponses QC01)
- e) Complément d'information (réponses QC02)
- f) Complément d'information (réponses QC03)
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 18 décembre 2019, pour recommandation, l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social pour le projet de traitement de minerai aurifère des projets Barry et Moroy au site Bachelor et augmentation du taux d'usinage. Par la suite, le COMEX a reçu, le 5 février 2020, le rapport de caractérisation géochimique du projet de la mine Bachelor qui a mené à une série de questions et commentaires transmise au promoteur en mai 2020. Le promoteur a soumis ses réponses à cette série de questions et commentaires, ainsi qu'un addendum à ses réponses, le 26 novembre 2020 et le 19 avril 2021, respectivement. Le 11 novembre 2022, le COMEX a reçu les réponses du promoteur à la deuxième série de questions et commentaires qui lui ont été transmis en novembre 2021. Une troisième série de questions et commentaires a été transmis au promoteur en avril 2023 et le COMEX a reçu les réponses du promoteur le 28 janvier 2025.

ATTENDU Qu'à la suite de son analyse, le COMEX souhaite obtenir des renseignements supplémentaires sur divers aspects du projet qui permettra au Comité d'examen de passer à la prochaine étape de la procédure d'évaluation et d'examen du projet, soit la tenue des audiences publiques.

#2025-0527-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et souhaitent soumettre une demande de renseignements supplémentaires au promoteur.*

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
 Transmission d'une demande de renseignements supplémentaires

6) Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc.
N/Réf : 3214-14-055

- a) Programme de suivi de l'étanchéité de la géomembrane et la construction des routes de halage
- Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 février 2024, pour recommandation, le programme de suivi de l'étanchéité de la membrane pour les routes de halage pour le projet minier lithium Baie James. Ce plan a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 8 du certificat d'autorisation émis le 27 décembre 2023. Un complément d'information a été reçu le 24 janvier 2025.

ATTENDU QUE les membres du COMEX considèrent que le promoteur ne répond pas adéquatement aux préoccupations soulevées par le Comité d'examen, surtout qu'il s'agit du premier projet minier dans la région de Eeyou Istchee Baie James qui propose d'installer une géomembrane sous ses routes de halages. Le programme de suivi manque de rigueur et de prévoyance puisque aucunes nouvelles mesures d'atténuation ou

méthodes de suivi, autre que la méthode dipôle, ont été présentées pour surveiller l'efficacité et la durabilité de la membrane.

ATTENDU QU'en tenant compte de l'ensemble des renseignements reçus relativement à ce dossier, le COMEX recommande d'autoriser, sous conditions, le programme de suivi de l'étanchéité de la géomembrane et la construction des routes de halage. L'objectif est d'élargir l'étendue du programme de suivi proposé, notamment en matière de suivi de la performance et de la durabilité de la géomembrane.

Ainsi, le COMEX recommande les conditions suivantes :

Condition 1 :

Le promoteur doit intégrer au programme de suivi annuel, un suivi de la performance de la géomembrane. Ce suivi doit inclure, minimalement et sans s'y limiter, les résultats de l'observation des tassements différentiels, les données de suivi de la qualité de l'eau des puits d'observation situés de part et d'autre des routes de halage et les résultats de tests de vérification préventifs de l'état de la géomembrane effectués au moyen de la méthode géoélectrique de détection de fuites par dipôle. Le promoteur doit prévoir des tests supplémentaires en cas d'événements climatiques extrêmes ou d'incidents technologiques.

Le programme de suivi de performance de la géomembrane doit être déposé à l'Administrateur provincial, pour autorisation. La version autorisée du programme de suivi de performance de la géomembrane devra être déposé lors de la demande d'autorisation ministérielle concernant l'exploitation du minerai. Les résultats du suivi de la performance de la géomembrane doivent être présentés annuellement à l'Administrateur provincial, pour information, dans le rapport de suivi environnemental. Ces résultats devront être déposés dans un format, convenu avec le ministère, qui en permet l'analyse. Advenant le cas où les résultats ne s'avéraient pas à la satisfaction du ministère, des mesures de suivi additionnelles devront être mises en place et présentées dans le suivi de la performance de la géomembrane afin de détecter plus rapidement une fuite au niveau de la route et de ses fossés.

Le promoteur doit également ajouter à son programme de suivi, un suivi de l'intégrité de la membrane qui devra être réalisé à la moitié de la durée de vie de la mine autorisée au certificat d'autorisation original pour en assurer la durabilité, l'étanchéité et démontrer que le processus d'usure se produit comme attendu.

Les résultats du suivi de l'intégrité de la membrane doivent être présentés à l'Administrateur provincial, pour information, dans le rapport de suivi environnemental de l'année où le suivi aura été réalisé. Si les résultats ne sont pas conformes aux attentes, le promoteur devra mettre en place des mesures d'atténuation supplémentaires ou même remplacer la membrane en cas de dégradation sévère et prématurée.

Condition 2 :

Pour toute prolongation de la durée de vie de la mine au-delà de ce qui a été autorisé dans le certificat d'autorisation original, le promoteur devra déposer une demande de modification du certificat d'autorisation. Dans le cadre de cette demande, le promoteur devra faire la démonstration que l'état de la membrane est suffisamment bon pour assurer l'étanchéité des chemins de halage et des fossés pour la prolongation souhaitée. Dans le cas contraire, le promoteur devra présenter des mesures d'atténuation additionnelles ou même procéder au remplacement de la membrane.

#2025-0527-02 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et recommandent d'autoriser, avec conditions, le programme de suivi de l'étanchéité de la géomembrane et la construction des routes de halage.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une recommandation

7) Divers

- a) **Projet minier Windfall** – Questions concernant le plan de compensation des milieux humides et hydriques (MHH)

Le promoteur, Groupe minier Windfall, souhaite savoir s'il est possible d'intégrer à son plan de compensation des milieux humides et hydriques (MHH) certains projets de restauration qu'il a déjà réalisés. Les membres du COMEX précisent qu'ils ne peuvent empêcher un promoteur d'inclure de tels projets dans son plan de compensation. Toutefois, le promoteur doit démontrer de manière rigoureuse les gains environnementaux réels associés à ces interventions antérieures.

- b) **Visites de terrain**

La secrétaire exécutive informe les membres du COMEX de la possibilité d'organiser une visite de terrain dans la région de Eeyou Istchee Baie James durant l'année 2025-2026. Deux options sont envisagées : (1) combiner la visite avec une audience publique ou (2) jumeler la visite avec une réunion du COMEX tenue sur le territoire. Elle soumettra, pour révision, des prévisions budgétaires accompagnées d'un itinéraire proposé pour chacun des scénarios.

- c) **Site Internet du COMEX**

La secrétaire exécutive informe les membres du COMEX qu'il devient de plus en plus difficile de mettre à jour le site Web du COMEX, notamment en raison d'un manque d'espace de stockage pour la publication de documents volumineux, tels que les études

d'impacts. Elle prendra contact avec Solution Web Verteb, le concepteur du site, afin d'explorer les possibilités de mise à jour le site Internet du COMEX.

d) Rapport annuel 2024-2025 du COMEX

Ce point de discussion sera remis à la prochaine rencontre prévue le 26 juin 2025 en raison du départ du président avant la fin de la rencontre.

e) Projets à l'ordre du jour des rencontres prévues pour printemps 2025

- Projet hydroélectrique Eastmain et dérivation Rupert – Rapports de suivi
- Projet minier Whabouchi – MODCA : Prolongement de l'utilisation du campement temporaire
- Projet minier Rose Lithium-Tantale – Suivi des conditions
- Projet de mine de lithium Baie-James – Suivi des conditions

8) Prochaines rencontres

La prochaine rencontre est prévue le 26 juin 2025, par vidéoconférence. Les dates pour les rencontres prévues en juillet et septembre 2025 seront décidées lors de la rencontre en juin.

Annexe A					
Suivi de la correspondance du 1 ^{er} mai 2025 au 27 mai 2025					
Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall N/Réf. : 3214-14-059	Mélissa Gagnon MELCCFP	Andréanne Boisvert Groupe minier Windfall	Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Transmission d'une 2 ^{ème} série de questions et commentaires	Transmis le 1 ^{er} mai 2025 Reçu COMEX le 5 mai 2025	<i>Pour recommandation</i>
Projet de mine de Lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium inc.	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi de la condition 24 : Plan de gestion du transport – Transmission des réponses aux questions et commentaires	Transmis le 8 avril 2025	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 1 ^{er} mai 2025 Reçu COMEX le 6 mai 2025	
Rapport d'inspection – James Bay Lithium par le Gouvernement de la Nation crie	Annie Cassista MELCCFP	Graeme Morin GNC	Transmission de la réponse de la direction régionale du contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Transmis le 7 mai 2025 Reçu COMEX le 7 mai 2025	<i>Pour information</i>
Projet de mine de spodumène Whabouchi par Nemaska Lithium N/Réf. : 3214-14-052	Denis Isabel Nemaska Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Rapport de suivi environnemental et social 2024	Transmis le 15 mars 2025	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 13 mai 2025 Reçu COMEX le 14 mai 2025	
Projet minier Éléonore par Dhilmar Éléonore N/Réf. : 3214-14-042	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Demande de modification du certificat d'autorisation : Agrandissement du parc à résidus minier (PAR) – Transmission d'une recommandation	Transmis le 15 mai 2025 Accusé réception le 15 mai 2025	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Geneviève Pépin Dhilmar Éléonore	Transmission de la modification du certificat d'autorisation	Transmis le 22 mai 2025 Reçu COMEX le 22 mai 2025	

Annexe A
Suivi de la correspondance du 1^{er} mai 2025 au 27 mai 2025

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy par Ressources Bonterra N/Réf. : 3214-14-027	Marc-André Pelletier Ressources Bonterra	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission d'un complément d'information – Addendum QC3-2 et Annexe F : Modélisation atmosphérique	Transmis le 6 février 2025 et complété le 9 mai 2025	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 13 mai 2025 Reçu COMEX le 20 mai 2025	
Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy par Ressources Bonterra N/Réf. : 3214-14-027	Marc-André Pelletier Ressources Bonterra	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Rapport de suivi environnemental et social 2024	Transmis le 27 mars 2025	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 16 mai 2025 Reçu COMEX le 20 mai 2025	
Projet de mine de diamant Renard par Les Diamants Stornoway inc. N/Réf. : 3214-14-041	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Mise à jour du statut des opérations – Transmission de questions et commentaires	Transmis le 27 mai 2025	<i>Pour information</i>